



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information **SÉCHERESSE** **Côtes-d'Armor**



À compter du 3 août 2026, le département des Côtes-d'Armor est placé en alerte renforcée

Les principales restrictions temporaires d'usage de l'eau sont (sauf cas particuliers) :

- restrictions horaires renforcées pour l'irrigation agricoles selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et golfs ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries, les façades et les véhicules ;
- fermeture des fontaines publiques et privées ;
- fermeture des douches de plage ;
- interdiction de manœuvrer des vannes (plans d'eau, écluses, ...) sauf autorisation ;
- réduction renforcée de la consommation d'eau à usage professionnel.



Alerte renforcée



Consultez les informations et les arrêtés sur : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr>